

Exposé des motifs

POUR LA REPRÉSENTATION DE LA DIVERSITÉ DES SEXES DANS LES DOCUMENTS ÉCRITS ET OFFICIELS DE LA COMMUNE DE BARDONNEX

Le langage représente la réalité, la construit, structure nos représentations. Le langage a un poids sur nos croyances et nos manières de penser. À l'école, lorsque nous apprenons que le masculin l'emporte sur le féminin, cette conception forge notre réalité. Aujourd'hui, alors que les femmes reconquièrent leur liberté, leurs droits, leur place, si nous voulons rendre compte de la réalité de nos sociétés, si nous voulons que les femmes se sentent la légitimité de viser n'importe quelle carrière, de faire les études qu'elles souhaitent, de prendre leur place dans l'espace public, dans les entreprises, dans le monde politique, il est essentiel que cela se traduise également dans les textes.

Il faut que la langue cesse d'exclure de son discours une partie de la population, même malgré elle. Il est temps que les femmes n'aient plus l'impression de devoir s'inviter dans un monde patriarcal, car invisibilisée dans le langage.

De nombreuses institutions en Suisse romande l'ont reconnu¹, ont pris acte et ont modifié leurs pratiques. Les Universités, les Hautes écoles, les parlements, les administrations, la presse, la RTS.

La commune de Bardonnex est depuis un an gouvernée par une Maire et le Conseil municipal a atteint la parité. C'est un magnifique message, porteur d'espoir, pour toutes les petites filles de notre commune. C'est une belle opportunité de montrer que la commune veut agir en direction de l'égalité des sexes. C'est l'occasion de prendre position et de permettre à toutes les femmes, à travers les textes, de se reconnaître et de se sentir aussi concernées et légitimes que les hommes.

« Les collectivités publiques se doivent de réaliser le mandat constitutionnel de pourvoir à l'égalité de droit et de fait entre les femmes et les hommes. Le langage, écrit ou parlé, fait partie des outils permettant l'accession à cette égalité. C'est pourquoi les textes émanant des législatifs ou des administrations cantonales ou de toute la Romandie devraient être désormais rédigés de manière à respecter le principe d'égalité. »

Marianne Frischknecht, guide de l'écriture épicienne

https://www.unige.ch/rectorat/egalite/files/9314/0353/2716/charte_epicene_GE_ecrire_genres.pdf

Pour le groupe Bardonnex Alternative,
Stéphanie Reusse

¹ <https://lecourrier.ch/2021/03/28/le-canton-va-rediger-ses-lois-en-langage-epicene/>

Annexe :

La Conseillère nationale genevoise, Liliane MAURY-PASQUIER a, déposé au Conseil national un postulat demandant que la formulation non sexiste soit aussi utilisée en français dans toute l'administration fédérale. Ce postulat a été adopté par le Conseil national le 23 juin 2000.

Quelques exemples d'institutions qui ont adopté officiellement le langage épïcène :

- L'Université de Genève depuis 2020
- L'Université de Lausanne depuis 2017
- L'État de Vaud depuis 2004
- Le Grand-Conseil de Genève depuis mars 2021
- La Ville de Genève depuis 2012
- La RTS depuis février 2021
- Le Courrier depuis 2021

Conseils de rédaction épïcène

Quelques règles de base, tirées du guide romand de l'écriture épïcène et de la charte de l'Université de Genève²

Changer la manière de dire les choses, inscrire femmes et hommes dans les textes reste la façon la plus élégante, la plus aisée de s'exprimer, de dire un mode épïcène. Il est recommandé de concevoir les documents d'emblée de manière à respecter l'égalité entre les sexes et faire que femmes et hommes se sentent pareillement traités.

Pour cela quelques règles simples³:

- Féminiser ou masculiniser selon les cas**, les noms de métiers, titres et fonctions, utiliser les doublets dans les titres et annonces : l'étudiante, la mécanicienne, un ou une géomètre, un directeur ou une directrice, ...
- Employer des expressions englobantes qui permettent d'inclure tout le monde** : le corps enseignant, le personnel, la direction, les membres de l'association, les contribuables, la clientèle, la classe, l'électorat, le lectorat, le corps étudiant, les élèves, les journalistes, le service informatique, l'équipe administrative, le service du feu, le personnel d'entretien, les propriétaires, les locataires, les scientifiques, les adversaires.
- Utiliser le doublet** : celles et ceux, toutes et tous ; chacun-e, l'enseignant et l'enseignante, les conseillères et les conseillers municipaux
- Utiliser le trait d'union ou le point médian**, pour nommer les deux genres : les employé-es, les étudiant-es, les assistant-es.
- Respecter l'ordre alphabétique** : les conseillères et les conseillers, le chercheur et la chercheuse, le collaborateur et la collaboratrice, les étudiantes et les étudiants
- Adopter l'accord de proximité** ; les conseillères et les conseillers sont nombreux, les collaborateurs et collaboratrices étaient nombreuses à la réunion.

² Ecrire les genres, guide romand, <https://www.ge.ch/document/9323/telecharger>

³ https://www.unige.ch/rectorat/egalite/files/7215/8695/9897/Directive_redaction_inclusive_epicene_UNIGE_Web_mars_2020.pdf